AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-66 515353

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

BULLETIN N° 69 DE JUIN 1966.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

V I G N E

MILDIOU.-

Dans certaines situations favorables au Mildiou, des taches parfois nombreuses peuvent être observées (en particulier dans le département de l'ALLIER).

Ces taches proviennent des repiquages annoncés dans notre bulletin du 18 Mai.

Partout où la maladie a été identifiée, il est conseillé de mettre en place un traitement dès réception de ce bulletin.

Le Concours pour le dépistage des foyers primaires de Mildiou reste ouvert. Il sera clos ultérieurement sans préavis.

POIRIERS - POMMIERS

CARPOCAPSE.-

Mettre en place un traitement dès le début de la seconde décade de juin.

Utiliser de préférence un produit également efficace contre les Pucerons et les Acariens.

I N F O R M A T I O N.-

POMMES DE TERRE

DORYPHORE.-

Surveiller les pontes, nombreuses par endroits, afin d'intervenir après éclosions des larves dès que celles-ci atteindront approximativement la grosseur d'un grain de blé (à signaler que les premières éclosions ont été observées le 31 Mai, dans certaines cultures).

Nous rappelons que la lutte contre le Doryphore est obligatoire, et que, pour obtenir de bons résultats les traitements doivent être très soigneusement effectués.

CLERMONT-FERRAND, le 3 Juin 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

P147

Tirage n° 602 du 3 Juin 1966 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 12.

Délais d'emploi de différents insecticides
avant la récolte de produits végétaux destinés à l'alimentation

NOM COMMUN DU PRODUIT	Délais en jours
HYDROCARBURES CHLORES -	
D.D.D. - Diéthyldiphényldichloréthane - Métoxychlor	7
Chlordane - D.D.T. - Endosulfan - Lindane	15
Heptachlore - Polychlorocamphane - Toxaphène	21
Aldrine (1) - Dieldrine (1)	30
H.C.H. - restrictions d'emploi seulement pour le traitement des sols (2)	
ESTERS PHOSPHORIQUES -	
Dichlorvos	5
Bromophos - Malathion - Naled (3) - Trichlorfon	7
Sulfotep (Produit à utiliser seulement pour fumigation en serres)	10
Azinphos - Carbophénothion - Diazinon - Diéthion - Dioxathion - E.P.N. - Fenitrothion - Fenthion - Imidan - Nichlorfos - Parathions - Phosalone - Phenkapton - Prothoate	15
INSECTICIDES SYSTEMIQUES - (4)	
Diméthoate - Formothion - Mévinphos	7
Déméton méthyl - Déméton méthyl i - Endothion - Oxydéméton méthyl - Phosphamidon	21
Vanidothion	30

(1) - L'utilisation des produits à base d'Aldrine et de Dieldrine, en pulvérisations ou en poudrages sur les plantes, est interdite en cultures maraîchères. Dans ces cultures, ces produits ne peuvent être utilisés que pour la confection d'appâts ou pour la désinfection du sol et des graines. En traitement du sol, sur fraisiers, l'Aldrine est autorisée seulement avant le départ de la végétation.

(2) - En insecticide du sol l'H.C.H. est autorisé sur les prairies permanentes, sur les pépinières (arbres, arbustes, vignes, plantes ornementales), sur les cultures ornementales et florales permanentes, sur les cultures fruitières et la vigne (à condition qu'aucune culture intercalaire ne soit effectuée), sur les jeunes plantations d'essences forestières, sur les houblonnières avant leur installation, sur le maïs si l'assolement ne comprend que du maïs ou autres céréales.

(3) - Le Naled est à utiliser sur cultures légumières et florales seulement. Employer comme fumigant en serres, le délai d'emploi est de 48 heures.

(4) - Ces insecticides sont rigoureusement interdits en cultures maraîchères, fraisiers y compris, à l'exception du Mévinphos. Toutefois sont autorisés, sur jeunes aspergeraies, avant la 1ère année de production, le Diméthoate, l'Endothion et le Formothion.

(Suite dans un prochain bulletin).

Imprimerie de la station de CLERMONT-FERRAND - Directeur-Gérant : L. BOUYX.